

Bruxelles, le 06/02/2019

## **Annexe 1 à la circulaire NBB\_2019\_01**

### Champ d'application

#### *Etablissements de crédit*

#### ANNEXE : Adaptation des commentaires de certains tableaux de description complémentaire du Schéma A, Livre I

#### Chapitre I, section 3, §4, point 8:

"A cet égard, une distinction est opérée entre :

- (1) les données relatives à toutes les monnaies dans chacune des monnaies concernées ;
- (2) les données relatives à l'ensemble des monnaies pour leur contre-valeur en Euros ;
- (3) les données relatives à l'ensemble des monnaies étrangères pour leur contre-valeur en Euros ;
- (4) les données séparées relatives à l'Euro et relatives à l'ensemble des monnaies étrangères pour leur contre-valeur en Euros ;
- (5) un état séparé relatif à chacune des monnaies suivantes dans la monnaie concernée :
  - EUR.
  - autres monnaies de l'Union européenne (pays ne faisant pas partie de l'UEM) : BGN, DKK, SEK, **GBP**, CZK, HRK, HUF, PLN, RON.
  - autres monnaies : AUD, CAD, CHF, JPY, NOK, NZD, USD.

lorsque le commentaire du tableau visé ne précise aucune autre liste."

Est remplacé par

"A cet égard, une distinction est opérée entre :

- (1) les données relatives à toutes les monnaies dans chacune des monnaies concernées ;

- (2) les données relatives à l'ensemble des monnaies pour leur contre-valeur en Euros ;
- (3) les données relatives à l'ensemble des monnaies étrangères pour leur contre-valeur en Euros ;
- (4) les données séparées relatives à l'Euro et relatives à l'ensemble des monnaies étrangères pour leur contre-valeur en Euros ;
- (5) un état séparé relatif à chacune des monnaies suivantes dans la monnaie concernée :
  - EUR.
  - autres monnaies de l'Union européenne (pays ne faisant pas partie de l'UEM) : BGN, DKK, SEK, CZK, HRK, HUF, PLN, RON.
  - autres monnaies : AUD, CAD, CHF, **GBP**, JPY, NOK, NZD, USD.

lorsque le commentaire du tableau visé ne précise aucune autre liste."

Commentaire des tableaux 01.11 et 01.21 :

Commentaire du tableau 02.11 :

Commentaire du tableau 02.22 :

Commentaire du tableau 03.41

"4. Des tableaux distincts doivent être établis à chaque fin de trimestre calendrier :

- 1) pour l'ensemble des monnaies pour contre-valeur EUR ;
- 2) séparément, dans la monnaie concernée, pour les monnaies suivantes :
  - EUR
  - autres monnaies de l'Union européenne :  
(monnaies n'entrant pas dans la composition de l'EUR)
  - autres monnaies : AUD, CAD, CHF, JPY, NOK, NZD, USD. "

Est remplacé par

"4. Des tableaux distincts doivent être établis à chaque fin de trimestre calendrier :

- 1) pour l'ensemble des monnaies pour contre-valeur EUR ;
- 2) séparément, dans la monnaie concernée, pour les monnaies suivantes :
  - EUR
  - autres monnaies de l'Union européenne :  
(monnaies n'entrant pas dans la composition de l'EUR)
  - autres monnaies : AUD, CAD, CHF, **GBP**, JPY, NOK, NZD, USD. "

Commentaire du tableau 03.51

"3. Des tableaux distincts doivent être établis à chaque fin de trimestre calendrier :

- 1) pour l'ensemble des monnaies pour contre-valeur EUR ;
- 2) séparément, dans la monnaie concernée, pour les monnaies suivantes :
  - EUR
  - autres monnaies de l'Union européenne :  
(monnaies n'entrant pas dans la composition de l'EUR)
  - autres monnaies : AUD, CAD, CHF, JPY, NOK, NZD, USD. "

Est remplacé par

"3. Des tableaux distincts doivent être établis à chaque fin de trimestre calendrier :

- 1) pour l'ensemble des monnaies pour contre-valeur EUR ;
- 2) séparément, dans la monnaie concernée, pour les monnaies suivantes :
  - EUR
  - autres monnaies de l'Union européenne :
  - (monnaies n'entrant pas dans la composition de l'EUR)
  - autres monnaies : AUD, CAD, CHF, **GBP**, JPY, NOK, NZD, USD. "